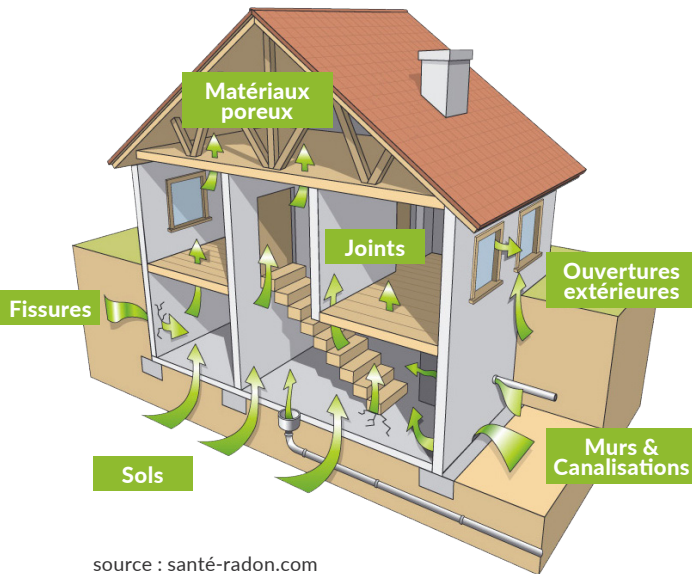


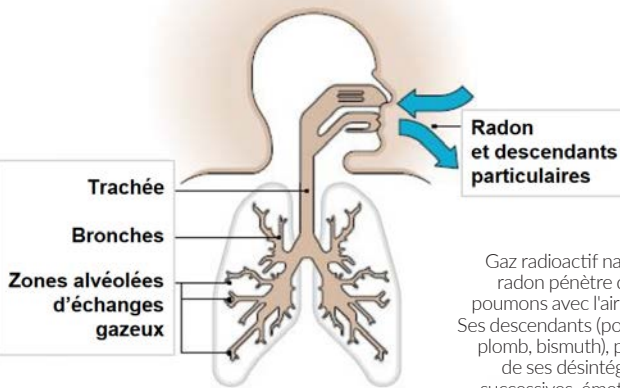
Voies d'entrée du radon dans un bâtiment



Prévention

- **L'exposition** dépend du temps passé dans les grottes et du niveau d'activité en radon
- **Potentialisation du risque cancer** avec le tabac

STOP TABAC :
Ne multipliez pas les facteurs de risques



Gaz radioactif naturel, le radon pénètre dans les poumons avec l'air inspiré. Ses descendants (polonium, plomb, bismuth), produits de ses désintégrations successives, émettent un rayonnement alpha qui peut induire le développement d'un cancer

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre **service de santé au travail** ou retrouvez-nous sur www.asmt65.fr

Scannez pour rejoindre notre site internet



ASMT
Prévention et Santé

✉ contact@asmt65.fr **f** [asmt65](https://www.facebook.com/asmt65) **Q** www.asmt65.fr

☎ 05 62 93 81 81

Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Définition

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle

Il est reconnu comme cancérigène certain pour l'homme. En pénétrant dans les poumons avec l'air respiré il peut induire le développement d'un **cancer pulmonaire**.

Il est présent partout à la surface de la terre, variable selon les régions, surtout dans les sous sols granitiques et volcaniques.

Il est incolore, inodore et inerte⁽¹⁾

Limite réglementaire pour les travailleurs classés en Catégorie A

Limite réglementaire pour les travailleurs classés en Catégorie B

Dose moyenne annuelle par habitant en France

Limite réglementaire pour le public

20 mSv

6 mSv

4 mSv

3,5 mSv

2,4 mSv

1 mSv

0



Scintigraphie osseuse

Exposition à 4500 m d'altitude

Exposition naturelle annuelle en France

Grottes : exposition après 200h/an

Rayonnements ionisants et grossesse

■ Il est important de déclarer votre grossesse le plus tôt possible à votre médecin du travail. Il évaluera avec vous les effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements et prendra les dispositions pour que cette exposition soit la plus faible possible.

■ La dose limite réglementaire entre la date de déclaration de grossesse et l'accouchement est de 1mSv, valeur nettement inférieure aux doses pouvant engendrer des effets néfastes sur l'embryon ou sur le fœtus.

(1) aussi appelé gaz rare, peu réactif chimiquement